

RAPPORT N° 95/4-51  
au Conseil Municipal

OBJET

**CITOYENNETE D'HONNEUR A MONSIEUR PATRICK CAZAL**

Saint-Denis a le privilège d'accueillir actuellement les meilleurs joueurs de Hand-Ball du monde, à l'occasion du tournoi organisé par la Ligue Réunionnaise de Hand-Ball.

Notre Ville peut en particulier s'enorgueillir de la présence parmi cette élite du jeune Dionysien, Monsieur Patrick CAZAL, membre de l'Equipe de France Championne du Monde 1995.

Je voudrais rappeler les performances et le parcours tout à fait exceptionnels de ce sportif.

Monsieur Patrick CAZAL a joué dès son plus jeune âge au Club de Château Morange auquel je rends à cette occasion un hommage particulier. Avec ce Club dont le dynamisme et la qualité de l'encadrement ont permis l'éclosion d'autres joueurs de renom, il a été Champion Cadet en 1987, Champion Espoir en 1987 et Finaliste Senior en 1990.

Un tel palmarès et des talents hors du commun devaient bien entendu attirer l'attention des Entraîneurs et des plus grands Clubs Nationaux. C'est ainsi que Monsieur Patrick CAZAL intégrera l'Equipe prestigieuse de Nationale I du PSG ASNIERES dès 1990 et commencera alors une carrière exceptionnelle.

Avec un palmarès éloquent : participation en Coupe d'Europe avec le PSG, Champion de France 1995 avec l'Equipe de Montpellier, Deuxième Meilleur Buteur de son Club et un titre dont rêve tout jeune sportif : Champion du Monde 1995 avec l'Equipe de France.

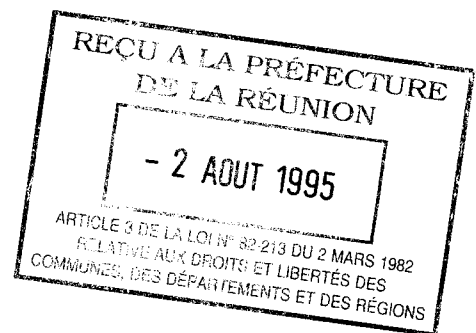
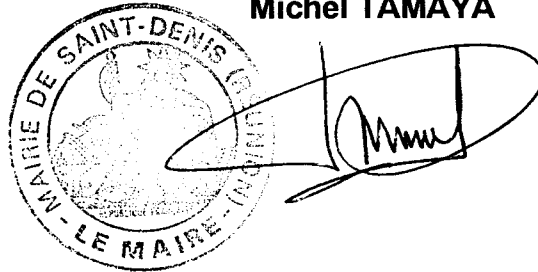
Pour mieux mesurer le niveau de cette performance, je rappellerai que l'Equipe de France de Hand-Ball est la première de l'histoire du Sport Collectif Français qui décroche un titre de Champion du Monde. En portant aussi haut les couleurs de l'Equipe de France, Monsieur Patrick CAZAL fait aussi honneur à LA REUNION et à la VILLE DE SAINT-DENIS.

Sa réussite est un exemple pour nos jeunes.

En signe de reconnaissance, je vous propose de lui décerner le titre de "*CITOYEN D'HONNEUR DE LA VILLE DE SAINT-DENIS*".

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 95/4-51  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 22 juillet 1995**

**OBJET**

**CITOYENNETE D'HONNEUR A MONSIEUR PATRICK CAZAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/4-51 du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE**

Décide d'attribuer le titre de "*CITOYEN D'HONNEUR DE LA VILLE DE SAINT-DENIS*" à Monsieur Patrick CAZAL.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Saint-Denis, le 28 JUIL. 1995

**LE MAIRE**

**Michel TAMAYA**

